

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3758-2011  
PHASE 3

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE ANNUELLE DE GAZIFÈRE INC.  
(Phase 3 – Cause tarifaire 2013 de *Gazifère inc.*)

---

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**ÉTUDE DE LA CAUSE TARIFAIRE 2012 DE GAZIFÈRE INC.**

Jacques Fontaine  
Consultant en énergie

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 13 octobre 2011



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### RECOMMANDATION NO. CT-1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à étudier et lui soumettre des options visant à réduire la vulnérabilité qu'entraîne, pour les résultats de son PGEÉ, sa trop grande dépendance à l'égard d'un seul programme comme actuellement.

### RECOMMANDATION NO. CT-2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de requérir que *Gazifère inc.* continue de maintenir un suivi distinct des volets *Achat* et *Location* de ses programmes résidentiels *Chaudière à efficacité supérieure* et *Thermostats programmables* ainsi que de ses programmes C&I des *Chaudières à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à condensation* et *Chaudières à condensation*.

### RECOMMANDATION NO. CT-3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme résidentiel de *Fenêtres Energy Star* à son PGEÉ à partir de 2012.

### RECOMMANDATION NO. CT-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme C&I de *Hotte à débit variable* à son PGEÉ à partir de 2012.

### RECOMMANDATION NO. CT-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme C&I de *Thermostat programmable (marché Affaires)* à son PGEÉ à partir de 2012.

**RECOMMANDATION NO. CT-6 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la nouvelle méthodologie proposée par *Gazifère inc.* pour l'établissement des cas types des programmes non évalués du secteur résidentiel de son PGEÉ.

**RECOMMANDATION NO. CT-7 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la nouvelle méthodologie proposée par *Gazifère inc.* pour l'établissement des cas types des programmes non évalués du secteur C&I de son PGEÉ, mais avec la réserve suivante : une période de retour en arrière plus longue (que les 12 mois proposés) pourrait être préférable dans le cas de la consommation des chauffe-eau à efficacité intermédiaire.

**RECOMMANDATION NO. CT-8 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie qu'advenant que le modèle en cours d'élaboration ne fournisse pas les résultats escomptés, que *Gazifère inc.* y intègre la courbe de l'ensoleillement quotidien (la statistique moyenne du lieu convenant à cet égard).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 - LE MANDAT .....</b>	<b>1</b>
<b>2 - LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2012 DE GAZIFÈRE .....</b>	<b>2</b>
2.1    LES RÉSULTATS APRÈS 6 MOIS DU PGEÉ 2011 .....	3
2.2    LE RETRAIT DES SUIVIS DISTINCTS ENTRE LES VOLETS ACHAT ET LOCATION DE CERTAINS PROGRAMMES .....	5
2.3    L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE DE GAZIFÈRE FENÊTRES ENERGY STAR .....	7
2.4    L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE C&I DE GAZIFÈRE HOTTE À DÉBIT VARIABLE .....	8
2.5    L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE C&I DE GAZIFÈRE THERMOSTATS PROGRAMMABLES.....	9
2.6    LES MODIFICATIONS AUX PARAMÈTRES DES CAS-TYPES DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS NON ÉVALUÉS .....	10
2.7    LES MODIFICATIONS AUX PARAMÈTRES DES CAS-TYPES DES PROGRAMMES DU SECTEUR C&I NON ÉVALUÉS .....	12
<b>3 - LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU GAZ NON FACTURÉ .....</b>	<b>14</b>
3.1    LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PRÉSENTÉE PAR GAZIFÈRE INC. ....	14
3.2    OPINION ET RECOMMANDATION .....	15
<b>4 - CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>



## 1

**LE MANDAT**

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire une étude sur la cause tarifaire 2012 de *Gazifère Inc.*, particulièrement en ce qui a trait à son *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) 2012* (section 2 ci-après) et quant à la méthodologie d'évaluation du gaz non facturé (section 3 ci-après).

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que ceux-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve en Phase 3 du dossier R-3758-2011 devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports d'expertise déjà produits, lors des années antérieures, particulièrement sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.*

## 2

## LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2012 DE GAZIFÈRE

Dans la présente section, nous examinerons et commenterons d'abord les résultats du *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) 2011* de *Gazifère inc.* tels qu'obtenus après les six premiers mois de l'année.

Puis nous étudierons et formulerons des recommandations quant aux aspects suivants du *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ)* proposé pour 2012 :

- ❑ Le retrait des suivis distincts entre les volets *Achat* et *Location* de certains programmes.
- ❑ L'introduction du programme destiné à la clientèle résidentielle de *Gazifère inc.* *Fenêtres Energy Star*.
- ❑ L'introduction du programme destiné à la clientèle C&I de *Gazifère inc.* *Hotte à débit variable*.
- ❑ L'introduction du programme destiné à la clientèle C&I de *Gazifère inc.* *Thermostats programmables*.
- ❑ Les modifications aux paramètres des cas-types des programmes résidentiels non évalués.
- ❑ Les modifications aux paramètres des cas-types des programmes du secteur C&I non évalués.

## 2.1 LES RÉSULTATS APRÈS 6 MOIS DU PGEÉ 2011

Après les 6 premiers mois en 2011, les économies d'énergie du PGEÉ de *Gazifère Inc.* sont en avance de 31 % sur les économies d'énergie prévues pour l'ensemble de l'année 2011. Ce résultat est principalement causé par les résultats du programme du marché *Appui aux initiatives-optimisation énergétique des bâtiments* comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1

Historique du programme Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments

Année	Volumes économisés par année par le Programme Appui (m <sup>3</sup> )	Volumes économisés par année (total du PGEÉ) (m <sup>3</sup> )	Ratio volumes économisés par le Programme Appui / Total du PGEÉ (%)	Référence
2012 (prévu)	176 672	404 506	44%	Dossier R-3758-2011, Phase 3, B-0112, GI-29, Document 1, page 47.
2011 (6 premiers mois réels seulement)	287 455	417 040	69%	Dossier R-3758-2011, Phase 3, B-0109, GI-29, Document 2, page 1.
2011 (12 mois prévus)	63 604	318 673	20 %	Dossier R-3758-2011, Phase 3, B-0109, GI-29, Document 2, page 1.
2010 (réel)	269 084	567 139	47%	Dossier R-3758-2011, Phase 2, B-0040, GI-18, Document 1.1, page 1.
2009 (réel)	55 506	512 812	11%	Dossier R-3724-2010, Phase 3, B-4, GI-21, Document 1.1, page 1.
2008 (réel)	71 036	773 689	9%	Dossier R-3692-2009, Phase 2, B-3, GI16, Document 1.1, page 1.
2007 (réel)	330 002	1 100 379	30%	Dossier R-3665-2008, Phase 1, B-1, GI-9, Document 1.1, page 1.
2006 (réel)	175 727	528 120	33%	Dossier R-3637-2007 Phase 1, GI-9, Document 1, page 1.

Nous constatons donc de ce tableau que les résultats du PGEÉ de *Gazifère inc.* sont de plus en plus dépendants d'un seul programme.

Nous croyons qu'il s'agit là d'une situation risquée, qui place le PGEÉ de *Gazifère inc.* en position de vulnérabilité. Il nous semble que *Gazifère inc.* devrait examiner s'il lui serait possible de réduire son exposition à un tel risque, ce qui pourrait nécessiter d'initier de nouveaux programmes ou de chercher à accroître les résultats réels de ses autres programmes. Nous sommes conscients qu'une telle démarche n'est pas simple, comme nous le répond *Gazifère inc.* :

*Cependant, Gazifère n'a pas le contrôle sur le faible prix de la molécule et les disponibilités financières de ses clients, toujours pris dans une situation d'instabilité*

économique. Ce sont des facteurs qui influencent de façon non négligeable les résultats des programmes. Également, Gazifère tient à rappeler qu'il est possible que de gros projets surviennent de temps à autre, comme cela avait été le cas pour le programme « Chaudière à efficacité supérieure » en 2010.<sup>1</sup>

**RECOMMANDATION NO. CT-1 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à étudier et lui soumettre des options visant à réduire à la vulnérabilité qu'entraîne, pour les résultats de son PGEÉ, sa trop grande dépendance à l'égard d'un seul programme comme actuellement.

---

<sup>1</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0136, GI-37, Document 1, page 2, Réponses 2-1-a *Gazifère Inc.* à la demande de renseignements no 2 de SÉ-AQLPA.

## 2.2 LE RETRAIT DES SUIVIS DISTINCTS ENTRE LES VOLETS ACHAT ET LOCATION DE CERTAINS PROGRAMMES

*Gazifère inc.* propose de mettre fin aux suivis distincts entre les volets *Achat* et *Location* de son programme résidentiel de *Chaudières à efficacité supérieure* et de ses programmes C&I des *Chaudières à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à condensation* et *Chaudières à condensation*, puisque de tels distinctions, selon elle, n'apportent plus de valeur ajoutée à l'information soumise.<sup>2</sup>

Des suivis distincts entre les volets *Achat* et *Location* ne continueraient d'être présentés que pour le programme *Thermostats programmables*, où la différence entre les cas-types de ces deux volets est plus significative.<sup>3</sup>

Selon *Gazifère inc.*, seul le total du nombre d'appareils loués ou achetés importe dans les autres cas. La nécessité de distinguer entre un appareil loué ou acheté ne ferait, selon le distributeur, qu'alourdir le suivi de ces programmes inutilement.

Afin de valider le bien-fondé de cette proposition de *Gazifère inc.*, nous avons procédé à la vérification des dossiers antérieurs.

Nous y constatons que les résultats de 2010 et de 2011 (6 mois) varient fortement entre les volets *Achat* et *Location* non seulement du programme résidentiel des *Thermostats programmables* mais également au programme résidentiel de *Chaudières à efficacité supérieure*.

Les variations entre les résultats des volets *Achat* et *Location* sont cependant moindres aux programmes C&I sur les *Chaudières à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à condensation* et *Chaudières à condensation*.

Mais il reste que, dans tous les cas, la subvention à un équipement loué et celle à un équipement acheté sont, par définition, de nature différente et appellent une commercialisation différente. Il continue donc d'être utile de disposer de suivis distincts concernant les volets *Achat* et *Location* de tous les programmes afin de vouloir mesurer les succès respectifs de ces deux types de démarches de commercialisation et ainsi pouvoir apporter des correctifs le cas échéant. Il nous semble qu'aucune plus-value ne résulterait d'une réduction de la qualité du suivi.

---

<sup>2</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 18,

<sup>3</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 18,

**RECOMMANDATION NO. CT-2 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de requérir que *Gazifère inc.* continue de maintenir un suivi distinct des volets *Achat* et *Location* de ses programmes résidentiels *Chaudière à efficacité supérieure* et *Thermostats programmables* ainsi que de ses programmes C&I des *Chaudières à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, *Chauffe-eau à condensation* et *Chaudières à condensation*.

### **2.3 L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE RÉSIDENIELLE DE GAZIFÈRE FENÊTRES ENERGY STAR**

Le programme de *Fenêtres Energy Star* proposé par *Gazifère inc.* à partir de 2012 est basé sur le programme *PR330 – Fenêtres Energy Star*® du *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) de Gaz Métro*.

Ce programme a rapidement amené de bons résultats pour le FEÉ : environ 50 % des participations prévues ont en effet été réalisées après les 5 premiers mois de l'année 2010-2011.<sup>4</sup> La prévision du FEÉ passe d'ailleurs de 120 participants (brut) à 160 entre 2010-2011 et 2011-2012.<sup>5</sup>

Le *Test du participant (TP)* de ce programme est positif, de même que son *Test du coût total en ressources (TCTR)*, alors que le *Test de neutralité tarifaire (TNT)* se classe deuxième parmi les programmes résidentiels de *Gazifère inc.*, soit après le programme des *Thermostats programmables marché existant (volet communautaire)* et troisième pour l'ensemble des programmes de *Gazifère inc.* après le programme marché *Affaires Chauffe-eau efficace (petit réservoir)*.

Nous sommes donc d'avis que ce programme constituera un bon ajout au PGEÉ de *Gazifère Inc.*<sup>6</sup>

#### **RECOMMANDATION NO. CT-3 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme résidentiel de *Fenêtres Energy Star* à son PGEÉ à partir de 2012.

---

<sup>4</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3752-2011, Phase 2, Pièce B-0060, Gaz Métro 9, Document 7, Tableau 5, page 6.

<sup>5</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3752-2011, Phase 2, Pièce B-0060, Gaz Métro 9, Document 7, Tableau 5, page 6; Pièce B-0062, Gaz Métro 9, document 8, page 29.

<sup>6</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 50,

#### 2.4 L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE C&I DE GAZIFÈRE HOTTE À DÉBIT VARIABLE

Le programme C&I de *Hotte à débit variable* proposé par *Gazifère inc.* à partir de 2012 est inspiré du programme *PE224 – Hotte à débit variable* de *Gaz Métro*. La consommation totale, les gains espérés et la contribution financière du distributeur sont toutefois déterminés par *Gazifère inc.* elle-même en fonction des caractéristiques de son propre marché.<sup>7</sup>

Pour ce programme, le *Test du participant (TP)* est positif de même que le *Test du coût total en ressources (TCTR)* alors que le *Test de neutralité tarifaire (TNT)* se classe en huitième position des 23 programmes (ou volets de programmes) du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>8</sup>

#### RECOMMANDATION NO. CT-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme C&I de *Hotte à débit variable* à son PGEÉ à partir de 2012.

---

<sup>7</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0141, GI-33, Document 1, page 32, Réponses 14.2 de *Gazifère Inc.* à la demande de renseignements no 3 de la Régie.

<sup>8</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 50,

## 2.5 L'INTRODUCTION DU PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE C&I DE GAZIFÈRE THERMOSTATS PROGRAMMABLES

Le programme C&I de *Thermostats programmables* proposé par *Gazifère inc.* à partir de 2012 est inspiré d'un programme équivalent chez *Enbridge Gas Distribution inc.* mais avec les données de consommation déduites par *Gazifère inc.*<sup>9</sup> L'aide financière totale prévue par *Gazifère inc.* est de 400 \$.<sup>10</sup>

Le *Test du participant (TP)* de ce programme est positif. Son *Test du coût total en ressources (TCTR)* est également positif et n'est dépassé que par le *Programme de chaudières à efficacité intermédiaire*, par la *Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (abaissement de la température du chauffe-eau)* et marginalement (6 \$ sur 16 299 \$) par le programme *Aide financière à la rénovation-Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire*. Pour le *Test de neutralité tarifaire (TNT)*, ce programme se classe 11<sup>ième</sup> sur les 23 programmes du PGEÉ de *Gazifère inc.*<sup>11</sup>

Ce programme constitue un ajout logique, correspondant au programme de *Thermostats programmables* déjà existant au marché résidentiel de *Gazifère inc.* Il est surprenant que le distributeur ne l'ait pas entrepris plus tôt.

### RECOMMANDATION NO. CT-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de permettre à *Gazifère inc.* d'inclure le programme C&I de *Thermostat programmable (marché Affaires)* à son PGEÉ à partir de 2012.

---

<sup>9</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0141, GI-33, Document 1, page 32, Réponses 14.2 de *Gazifère Inc.* à la demande de renseignements no 3 de la Régie.

<sup>10</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 47.

<sup>11</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, page 50.

## 2.6 LES MODIFICATIONS AUX PARAMÈTRES DES CAS-TYPES DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS NON ÉVALUÉS

Voici comment *Gazifère inc.* a procédé pour chacun des paramètres des cas-types des programmes de son PGEÉ destinés au marché résidentiel :

- ❑ **Consommation totale, en base et de chauffage** : lorsqu'un programme résidentiel n'a pas été évalué, *Gazifère inc.* se base sur les données de consommation moyenne entre 2008 et 2010 des clients résidentiels pour établir la consommation totale, en base et de chauffage. Ainsi, un client résidentiel a consommé en moyenne 1 810 m<sup>3</sup> et une coopérative 25 618 m<sup>3</sup> entre 2008 et 2010.
- ❑ **Économies unitaires** : Pour les économies unitaires, *Gazifère inc.* utilise celles des programmes desquels elle s'est inspirée (*Gaz Métro* et son *FEÉ*) mais au prorata de la consommation des clients de *Gazifère inc.* Par exemple, le programme *Récupérateur de chaleur des eaux de douche* du FEÉ a des économies unitaires de 268 m<sup>3</sup> pour une consommation en base de 840 m<sup>3</sup> dans son cas-type (les économies représentent 31,9 % de la consommation en base) alors que *Gazifère inc.* a une consommation en base de 335 m<sup>3</sup> et des économies unitaires de 107 m<sup>3</sup> (les économies représentent 31,9 % de la consommation en base, soit le même pourcentage que le FEÉ).
- ❑ **Taux d'opportunisme** : *Gazifère inc.* utilise l'information la plus à jour, soit les taux d'opportunisme des programmes desquels elle s'est inspirée.
- ❑ **Aides financières** : Pour les aides financières, elles sont établies en répartissant également le coût incrémental entre *Gazifère inc.* et les participants, à l'exception du programme *Trousse de produits économiseurs d'eau chaude*, *Récupérateur de chaleur des eaux de douche* et du volet communautaire du programme *Thermostats programmables*. Les aides financières pour tous les programmes au secteur résidentiel, à l'exception du nouveau programme *Fenêtres Energy Star®*, correspondent aux montants déjà approuvés par la Régie dans ses décisions antérieures.
- ❑ **Durée de la mesure** : *Gazifère inc.* utilise l'information la plus à jour, soit les durées de la mesure des programmes desquels elle s'est inspirée.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0112, GI-29, Document 1, pages et 14 50.

Nous considérons que l'approche préconisée par *Gazifère inc.* est raisonnable.

Nous apprécions particulièrement le fait que la consommation totale et la consommation unitaire soient dorénavant basées sur les consommations spécifiques au marché de *Gazifère inc.*

**RECOMMANDATION NO. CT-6 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la nouvelle méthodologie proposée par *Gazifère inc.* pour l'établissement des cas types des programmes non évalués du secteur résidentiel de son PGEÉ.

## 2.7 LES MODIFICATIONS AUX PARAMÈTRES DES CAS-TYPES DES PROGRAMMES DU SECTEUR C&I NON ÉVALUÉS

Voici comment *Gazifère inc.* a procédé pour chacun des paramètres des cas-types : des programmes de son PGEÉ destinés au marché C&I :

- **Consommation totale, en base et de chauffage** : Lorsqu'un programme C&I n'a pas été évalué mais qu'il y a un historique de participants, *Gazifère inc.* se base sur la consommation réelle des douze derniers mois avant l'implantation d'une mesure par les participants aux programmes pour établir la consommation totale, en base et de chauffage. Toutes les années pour lesquelles des données sont disponibles sont utilisées. Lorsqu'il n'y a pas d'historique de participants, *Gazifère inc.* a procédé de la façon suivante :
  - *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire* : *Gazifère inc.* s'est basée sur la consommation réelle des douze derniers mois avant l'implantation de la mesure chez les participants 2011 seulement, étant donné l'absence de participant avant cette année;
  - *Hotte à débit variable* : *Gazifère inc.* s'est basée sur la moyenne de consommation des restaurants en Outaouais entre 2008-2010, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau programme proposé pour 2012;
  - *Thermostats programmables* : *Gazifère inc.* s'est basée sur la moyenne de consommation des clients C&I entre 2008-2010, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau programme proposé pour 2012;
- **Économies unitaires** : Pour les économies unitaires, *Gazifère inc.* utilise celles des programmes desquels elle s'est inspirée (*Gaz Métro* et son *FEÉ*) mais au prorata de la consommation des clients de *Gazifère inc.*
- **Taux d'opportunisme** : *Gazifère inc.* utilise l'information la plus à jour, soit les taux d'opportunisme des programmes desquels elle s'est inspirée.
- **Aides financières** : Pour les aides financières versées dans le cadre du programme *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments*, ce montant correspond aux aides financières réelles moyennes versées aux participants composant le cas-type entre 2008 et 2010. Pour les deux programmes que *Gazifère inc.* propose d'introduire cette année dans le secteur C&I, elles sont basées sur celles des programmes desquels elle s'est inspirée (*Gaz Métro* et *Enbridge Gas Distribution Inc.*) mais au prorata de la consommation des clients de *Gazifère inc.*, tel qu'expliqué précédemment. Pour les autres programmes, elles sont basées sur le montant d'aide financière actuellement prévu pour chacun des programmes. Elles correspondent à l'aide financière rattachée au modèle choisi le plus souvent par les participants.

- **Durée de la mesure** : *Gazifère inc.* utilise l'information la plus à jour, soit les durées de la mesure des programmes desquels elle s'est inspirée.

Nous considérons l'approche préconisée par *Gazifère inc.* comme généralement raisonnable. Nous nous interrogeons toutefois sur le bien fondé de limiter la période de retour en arrière à 12 mois dans le cas de la consommation des chauffe-eau à efficacité intermédiaire. Une période plus longue aurait sans doute amené des résultats plus stables même si la variation de la consommation requise pour le chauffage de l'eau varie moins avec la température que celle associée au chauffage des locaux.

**RECOMMANDATION NO. CT-7 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la nouvelle méthodologie proposée par *Gazifère inc.* pour l'établissement des cas types des programmes non évalués du secteur C&I de son PGEE, mais avec la réserve suivante : une période de retour en arrière plus longue (que les 12 mois proposés) pourrait être préférable dans le cas de la consommation des chauffe-eau à efficacité intermédiaire.

## 3

**- LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU GAZ NON FACTURÉ****3.1 LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PRÉSENTÉE PAR GAZIFÈRE INC.**

Au courant de l'année 2011, *Gazifère inc.* a fait développer par le fournisseur du système de facturation, à l'intérieur même du système, une fonctionnalité qui lui permet d'estimer la consommation de gaz naturel non facturée de tous ses clients en fin de mois ainsi que le revenu qui y aurait été associé.

Puisque le système de facturation comporte déjà une fonctionnalité qui permet d'estimer la consommation d'un client lorsque la lecture du compteur n'est pas disponible au moment de la facturation, *Gazifère inc.* a donc jugé bon d'utiliser cette fonctionnalité comme point de départ pour développer les outils nécessaires pour estimer le gaz naturel non facturé en fin de mois.

Cette fonctionnalité emploie deux facteurs soit, i) la consommation de base journalière et ii) la consommation moyenne par degré-jour. Le premier facteur représente la consommation quotidienne moyenne du client durant la période où il n'y a pas de chauffage. Le second facteur est utilisé pour établir la consommation du client pour le chauffage des locaux qui est calculée en utilisant la consommation moyenne par degré-jour multipliée par les degrés-jours réels. Cette consommation s'ajoute à la consommation de base durant la période de chauffe.

Ces deux facteurs sont régulièrement mis à jour par le système de facturation en fonction de la consommation réelle du client et de la température. L'outil développé permet d'estimer la consommation non facturée de tous les clients en fin de mois en considérant les deux facteurs ci-haut mentionnés, le nombre de jours écoulés entre la dernière facture émise au client et la fin de mois ainsi que les degrés-jours se rapportant à cette période. Les revenus attribuables à ce volume sont calculés en fonction des taux applicables de la période en question. Le rapport ainsi produit fournit le nombre de clients, une estimation du volume non facturé et les revenus s'y rattachant pour chaque tarif.<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, pages 1 et 2.

Gazifère inc. ajoute que :

*Advenant le cas où l'outil permet de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011, Gazifère demande à la Régie d'appliquer cette nouvelle méthode comptable dès la fermeture des livres 2011 qui correspond à la première année du mécanisme incitatif 2011-2015 approuvé par la Régie dans sa décision D-2010-112.<sup>14</sup>*

### 3.2 OPINION ET RECOMMANDATION

Nous sommes d'opinion que le modèle présenté par *Gazifère inc.* n'est pas suffisamment précis car la relation entre les volumes (m<sup>3</sup>) et les degrés-jours y restent inchangée durant toute l'année.

*Gazifère inc.* est toutefois d'opinion que l'ajout d'autres variables climatiques serait trop complexe à intégrer dans sa méthodologie d'évaluation du gaz non facturé :

#### **Question SÉ-AQLPA-2-4a)**

*Est-ce que les degrés-jours considérés dans votre modèle ont le même poids énergétique sans égard au mois où ils sont comptés, par exemple, 22 degrés-jours en mars ont-ils le même impact qu'en janvier ? D'autres variables climatiques sont-elles considérées (vitesse du vent, ennuagement, précipitations) dans le calcul des ventes non facturées ?*

#### **Réponse 2-4a) de Gazifère inc.**

*Oui, les degrés jours considérés ont le même poids énergétique peu importe la période où ils sont comptés. Cette méthodologie est utilisée depuis de nombreuses années et approuvée par la Régie pour le calcul de la normalisation de la température. De plus, aucune autre variable climatique n'est considérée autant dans le calcul de la normalisation de la température que dans le calcul du volume de gaz naturel non facturé.*

*Gazifère a fait développer un outil à même son système de facturation en utilisant la fonctionnalité qui permet d'estimer la consommation de gaz naturel lorsque la lecture du compteur n'est pas disponible au moment de la facturation. L'intégration d'autres variables climatiques à ce nouvel outil nécessiterait des changements considérables à l'intérieur même du système de facturation. Étant donné que le calcul du volume de gaz non facturé est un calcul qui permet d'estimer un volume en fin de mois, Gazifère ne juge pas nécessaire d'ajouter ce niveau de complexité et précision à son nouvel outil.<sup>15</sup>*

---

<sup>14</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, page 2.

<sup>15</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2010, Phase 3, Pièce B-0136, GI-37, Document 1, page 4, Réponses 2-4-a *Gazifère Inc.* à la demande de renseignements no 2 de SÉ-AQLPA.

Nous sommes sensibles à la préoccupation de *Gazifère inc.* d'éviter une complexification induite de sa méthodologie d'évaluation du gaz non facturé.

À ce stade, nous invitons donc la Régie à laisser *Gazifère inc.* poursuivre sa démarche visant à valider si l'outil lui permettrait ou non de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011.

Advenant le cas où le modèle testé par *Gazifère inc.* ne donnerait pas les résultats escomptés, nous croyons que l'ajout de la courbe de l'ensoleillement quotidien (la statistique moyenne du lieu convient à cet égard) permettrait probablement d'améliorer le modèle sans y ajouter des éléments climatiques complexes.

Nous rappelons que le modèle de prévision horaire utilisé par Hydro-Québec fait référence explicitement à l'ensoleillement :

*L'effet de l'angle du soleil est multiple. En fait, l'angle du soleil indique s'il fait noir, sombre ou clair; plus simplement si le soleil est couché ou pas. Il reflète aussi l'importance de la durée de la clarté durant une journée et de l'impact du chauffage passif des maisons.*<sup>16</sup>

Les auteurs du modèle de HQ évaluaient l'impact de la variation quotidienne et horaire de l'ensoleillement à 1 500 MW pour une valeur de pointe qui était alors de quelque 20 000 MW, soit 7,5% de la pointe enregistrée.<sup>17</sup>

**RECOMMANDATION NO. CT-8 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie qu'advenant que le modèle en cours d'élaboration ne fournisse pas les résultats escomptés, que *Gazifère inc.* y intègre la courbe de l'ensoleillement quotidien (la statistique moyenne du lieu convenant à cet égard).

---

<sup>16</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-5, Document 3, annexe 1, page 15; HYDRO-QUÉBEC, Rapport Annuel 1985.

<sup>17</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-5, Document 3, annexe 1, page 15; HYDRO-QUÉBEC, Plan 1993, Annexe sur la prévision(6), page 158.

4

**CONCLUSION**

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites en son sommaire exécutif.

---